

INFORMATIONS DE RENTRÉE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - CPGE 2024 – 2025

- **PRE-RENTREE DES ETUDIANTS CPGE 1^{ère} année**

La pré-rentrée est fixée au : **jeudi 4 juillet 14 heures (Salle Stanislas puis salle de classe par filière)**
D'une durée de 2 heures, la pré-rentrée est l'occasion pour les étudiants de faire connaissance entre eux et avec l'équipe enseignante et de prendre connaissance des informations relatives à la rentrée et aux travaux d'été.

La pré-rentrée est importante et justifie la présence des étudiants mais elle n'est pas obligatoire afin de tenir compte d'éventuelles contraintes personnelles ou familiales.

- **ACCUEIL DES ÉTUDIANTS INTERNES (Internat Stanislas Cannes)**

L'accueil est fixé au : **dimanche 1er septembre**

L'installation se déroule : - **de 9h à 12h pour les étudiants de 2^{ème} année** (pas de restauration le midi)
- **de 14h à 17h pour les étudiants de 1^{ère} année**

Le stationnement des véhicules est autorisé dans la cour durant l'installation.

Une **réunion de bienvenue des internes** est prévue en salle Stanislas :

- à 18h00 pour les internes de 1^{ère} année
- à 18h45 pour les internes de 2^{ème} année.

Les étudiants internes pourront accéder à la restauration à 19h00.

- **RENTRÉE DES ÉTUDIANTS**

La rentrée et le début des cours sont fixés au **lundi 2 septembre**

CPGE 1^{ère} année

8h30 - 9h30 : Accueil par la Direction en salle Stanislas (accès par l'intérieur de l'établissement)

10h00 - 11h40 : Informations données par les professeurs principaux

13h30 : Activités pédagogiques

CPGE 2^{ème} année

7h45 - 8h15 : Accueil par la Direction en salle Stanislas

8h30 - 11h40 : Informations données par le professeur principal

13h30 : Activités pédagogiques

L'accès à la restauration est possible de 11h50 à 13h00.

Une réunion des internes de 1^{ère} année est prévue le lundi soir à 20h00

Une journée d'intégration est prévue le vendredi 6 septembre. Des informations complémentaires vous seront adressées à partir de fin août et une participation financière estimée entre 20 et 40 euros vous sera demandée.

Les cours débutent à partir du mardi 3 septembre, conformément à l'emploi du temps annuel.

- **RÉUNION D'INFORMATION POUR LES PARENTS DE CPGE 1ERE ANNEE**

Pour les parents des étudiants de CPGE 1^{ère} année, une réunion d'information sera organisée le **vendredi 20 septembre à 18h00 en salle Stanislas.**

- **HORAIRES**

En 1^{ère} et en 2^{ème} années, les cours, devoirs surveillés et simulations aux entretiens se déroulent du lundi au samedi midi.

Matin : 7h45 - 11h40 ; intercours de 9h35 - 9h50

Après-midi : à partir de 13h30 ; intercours de 15h20 - 15h35

- **LIVRES**

Les enseignants communiqueront à la rentrée les documents et ouvrages nécessaires aux étudiants.

- **PHOTOCOPIES**

Les étudiants ont librement accès à la photocopieuse. Un code d'utilisation est donné à la rentrée.

- **ORDINATEUR**

Les étudiants ont besoin d'un ordinateur personnel portable (PC ou MAC - pas de Chromebook). Un modèle de base peut suffire.

- **BLOUSE ET LUNETTES DE SECURITE**

Les étudiants de CPGE PCSI et PSI ont besoin d'une blouse et d'une paire de lunettes de protection pour les TP de Chimie.

- **ACCÈS INTERNET ET MESSAGERIE ELECTRONIQUE**

Chaque étudiant peut accéder à internet. Un login et un code sont donnés à la rentrée. L'étudiant s'engage à respecter la charte d'utilisation informatique. L'étudiant s'engage à utiliser sa **messagerie électronique EcoleDirecte** pour toute communication interne.

- **PHOTOGRAPHIES SCOLAIRES**

A chaque rentrée scolaire, un photographe professionnel accrédité par Stanislas effectue la prise de photographies de classes et individuelles. Les clichés de groupes entiers ont pour but de procurer aux élèves un souvenir de la classe, alors que les clichés individuels servent uniquement aux différents besoins de l'établissement. L'établissement s'est donné pour règle de ne jamais publier de photo-portrait sans l'accord des personnes majeures ou des représentants légaux. Pour les photos de groupe (parutions dans les brochures, site internet, Facebook, Youtube, ...), toute absence de refus écrit de votre part, au moment de l'inscription, vaudra autorisation.

- **ASSURANCE**

L'établissement souscrit pour l'ensemble de ses étudiants une assurance individuelle accident et assistance.

IMPORTANT : L'étudiant est assuré mais doit toutefois vérifier qu'il dispose bien, de son côté, d'une assurance responsabilité civile auprès de son assureur à compter du 1^{er} septembre 2024.

- **TRANSPORTS SCOLAIRES**

BUS : Réseau PALM BUS pour les élèves habitant Cannes et les communes avoisinantes. Dossier disponible sur le site www.palmbus.fr ou à la gare des bus

Réseau LIGNES D'AZUR : pour les élèves des Alpes-Maritimes. Dossier disponible sur le site du Conseil Départemental : <https://www.lignesdazur.com/>

BUS et TRAIN : Le titre ZOU Études, destiné aux étudiants de moins de 26 ans, permet à moindre coût le trajet domicile-études. Renseignements : <https://zou.maregionsud.fr/acheter-un-pass-zou-etudes/>

- **SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE**

Depuis la rentrée 2018, il n'y a plus de démarches d'immatriculation à Sécurité Sociale Etudiante (sauf pour les étudiants étrangers : <https://etudiant-etranger.ameli.fr>).

- **CVEC**

Une cotisation à la vie étudiante (CVEC) d'un montant de **103 euros** (exonération pour les étudiants boursiers) est demandée à tous les étudiants de CPGE. **Démarche obligatoire sur :**
« messervices.etudiant.gouv.fr »

- **ALLOCATION LOGEMENT SOLIDARITÉ (ALS)**

L'internat est éligible à l'ALS. Vous pouvez faire une simulation sur le site de la CAF.

- **BOURSES**

Les étudiants qui bénéficieront durant l'année universitaire 2024-2025 d'une bourse d'enseignement supérieur voudront bien remettre l'avis d'attribution définitif au secrétariat de l'enseignement supérieur dans les meilleurs délais.

- **AIDE FINANCIÈRE DE L'ÉTABLISSEMENT AUX ÉTUDIANTS BOURSIERS**

Les étudiants ayant obtenu le statut de boursiers de l'enseignement supérieur peuvent bénéficier par l'établissement de l'exonération partielle des frais de scolarité.

L'attribution de cette aide est réalisée sur la base des échelons des bourses sur critères sociaux octroyées aux étudiants.

Pour toute information, merci de contacter Mme Nathalie BALESTRA au 04 93 06 48 20.

- **VACANCES D'ÉTÉ**

L'établissement sera fermé du vendredi 12 juillet 2024 (inclus) au dimanche 18 août 2024 (inclus).

Une veille électronique est prévue pendant la période de fermeture de l'établissement.

Pour tout renseignement, merci de contacter Mme Sylvaine SCANDELLA au 04 93 06 48 11 ou Mme Létitia LACROIX au 04 93 06 48 19 ou écrire à en.sup@stanislas-cannes.com.

**Note d'information relative aux Conventions d'application CPGE
entre Stanislas Cannes et l'Université Nice Côte d'Azur**

CPGE Scientifiques, ECG et B/L

**Les inscriptions sont effectuées durant les premières semaines de septembre
et centralisées par l'établissement.**

1. CPGE Scientifiques

Stanislas Cannes est signataire d'une **convention d'application avec la Faculté des Sciences de l'Université de Nice Sophia Antipolis (UNS)**.

Cette convention s'inscrit dans la cadre de la convention cadre Université-CPGE* signée entre l'Université Nice Côte d'Azur, l'Université de Toulon et le rectorat de Nice.

Cette convention a été finalisée, **afin de renforcer les liens avec l'UNCA et de sécuriser les parcours des étudiants inscrits en CPGE en les aidant à se réorienter (en cours d'année ou en fin de première ou deuxième année) si nécessaire.**

Les étudiants de Classes Préparatoires Scientifiques inscrits en première année de Stanislas Cannes s'inscrivent obligatoirement administrativement** à la rentrée 2024/2025 en première année de Licence à l'UNCA, dans le cadre d'une procédure d'inscription collective.

Les étudiants peuvent candidater/s'inscrire aux différentes mentions de la Faculté de Sciences (selon un tableau de correspondance des filières et des mentions).

En deuxième année de CPGE, en fonction de leurs poursuites d'études, ils s'inscrivent également de manière obligatoire.

Les étudiants inscrits à l'UNCA seront considérés comme des étudiants à part entière de l'UNCA (carte étudiant, accès bibliothèque, candidature ERASMUS en cas de poursuite d'études universitaires, etc.).

Le dispositif permettant la sécurisation des parcours et aidant à une éventuelle réorientation des étudiants en CPGE est le suivant :

- **En cours d'année**, la mobilité des étudiants CPGE vers un parcours de formation de l'UNCA est possible à tout moment de l'année. Au cours de la première année, si l'étudiant intègre l'Université au cours du semestre 1, il suivra les enseignements et pourra se présenter aux examens terminaux. Soit il valide l'année de licence par ses résultats et accède en année supérieure, soit il valide le semestre 2 uniquement et peut obtenir par « équivalence », un droit d'accès en année supérieure. Il en va ainsi en 1^{ère} année ou 2^{ème} année.
- **A l'issue de la première (ou deuxième) année**, les étudiants des CPGE Scientifiques pourront bénéficier en cas de réorientation sous réserve de la validation de l'année de classe préparatoire d'un dispositif non diplômant de validation d'études leur permettant d'accéder en année universitaire N+1.

* La convention est en cours de révision pour l'année 2024/2025.

** A titre indicatif, le montant des frais d'inscription à l'UNCA en 2023/2024 était de 170 euros (gratuité pour les étudiants boursiers). Les frais d'inscription à l'UNCA sont en complément des frais de scolarité en CPGE à Stanislas Cannes.

2. CPGE Economique et Commerciale voie ECG

Stanislas Cannes est signataire d'une **convention d'application avec la Faculté d'Economie Gestion de l'Université de Nice Côte d'Azur (UNS), à savoir l'EUR ELMI.**

Cette convention s'inscrit dans le cadre de la convention cadre Université-CPGE* signée entre l'université Nice Côte d'Azur, l'université de Toulon et le rectorat de Nice.

Cette convention a été finalisée, **afin de renforcer les liens avec l'UNCA et de sécuriser les parcours des étudiants inscrits en CPGE en les aidant à se réorienter (en cours d'année ou en fin de première ou deuxième année) si nécessaire.**

Les étudiants de Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles Economiques et Commerciales (CPGE ECG) inscrits en première année de Stanislas Cannes s'inscrivent obligatoirement administrativement** à la rentrée 2024/2025 en première année de Licence d'Economie-Gestion à l'UNCA, dans le cadre d'une procédure d'inscription collective.

En deuxième année de CPGE, en fonction de leurs poursuites d'études, ils s'inscrivent également de manière obligatoire.

Les étudiants inscrits à l'EUR ELMI seront considérés comme des étudiants à part entière de l'UNCA (carte étudiant, accès bibliothèque, candidature ERASMUS en cas de poursuite d'études universitaires, etc.).

Le dispositif permettant la sécurisation des parcours et aidant à une éventuelle réorientation des étudiants en CPGE ECG est le suivant :

- **En cours d'année**, la mobilité des étudiants CPGE ECG vers un parcours de formation de l'EUR ELMI est possible à tout moment de l'année et du cursus CPGE. Au cours de la première année, si l'étudiant intègre l'EUR ELMI au cours du semestre 1, il suivra les enseignements et pourra se présenter aux examens terminaux. Soit il valide l'année de licence par ses résultats et accède en année supérieure. Soit il valide le semestre 2 uniquement et peut obtenir par « équivalence » via la procédure de validation des études supérieures, un droit d'accès en année supérieure. Il en va ainsi en 1^{ère} année ou 2^{ème} année.
- **A l'issue de la première (ou deuxième) année**, les étudiants des CPGE ECG pourront bénéficier, en cas de réorientation sous réserve de la validation de l'année de classe préparatoire, d'un dispositif non diplômant de validation d'études leur permettant d'accéder en année universitaire N+1.

* *La convention est en cours de révision pour l'année 2024/2025.*

** *A titre indicatif, le montant des frais d'inscription à l'UNCA en 2023/2024 était de 170 euros (gratuité pour les étudiants boursiers). Les frais d'inscription à l'UNCA sont en complément des frais de scolarité en CPGE à Stanislas Cannes.*

3. CPGE Lettres et Sciences Sociales (B/L)

Deux conventions CPGE existent également dans la filière B/L entre Stanislas Cannes et :

- **La Faculté de Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université de Nice Côte d'Azur (UNCA)**
- **La Faculté d'Economie Gestion de l'Université de Nice Côte d'Azur, à savoir l'EUR ELMI (ex. ISEM - Institut Supérieur d'Economie et de Management).**

Cette démarche s'inscrit dans la cadre de la convention cadre Université-CPGE* signée entre l'université Nice Côte d'Azur, l'université de Toulon et le rectorat de Nice.

Ces conventions visent à **renforcer les liens avec l'UNCA et à sécuriser les parcours des étudiants inscrits en CPGE en les aidant à se réorienter (en cours d'année ou en fin de première ou deuxième année) si nécessaire.**

Les étudiants de Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles Lettres et Sciences Sociales (CPGE B/L) inscrits en première année de Stanislas Cannes s'inscriront obligatoirement administrativement** à la rentrée 2024/2025 en première année de Licence de Lettres ou en première année de Licence d'Economie-Gestion de l'UNCA, dans le cadre d'une procédure d'inscription collective.

En deuxième année de CPGE, et en fonction de leurs poursuites d'études, ils s'inscrivent de manière obligatoire.

Pour la convention EUR ELMI, les modalités sont identiques à la filière ECG/ECE.

- Pour la convention LASH, les étudiants peuvent également bénéficier, en cas de réorientation sous réserve de la validation de l'année de classe préparatoire, d'un dispositif de validation d'études leur permettant d'accéder en année universitaire N+1.

* *La convention est en cours de révision pour l'année 2024/2025.*

** *A titre indicatif, le montant des frais d'inscription à l'UNCA en 2023/2024 était de 170 euros (gratuité pour les étudiants boursiers). Les frais d'inscription à l'UNCA sont en complément des frais de scolarité en CPGE à Stanislas Cannes.*